





1° De M. Gauthier d'Hauterive, conseiller référen-

2° De M. Regnaud, conseiller référendaire de 2° classe,

3° De M. Briatte fils, aspirant près la Cour, nommé

Après l'installation des nouveaux membres, M. le pre-

M. Castaignet exposait que M. de Spies, consul-général

Rossmberg, domestique russe au service de M. Cumming,

M. de Spies, étant de droit administrateur de cette

M. de Spies, demandait que l'agent de change fût tenu de

Nous avons rendu compte dans la Gazette des Tribu-

adjudicataires des lots du domaine de Maisons à la suc-

Le Tribunal (1° chambre), présidé par M. Barbou,

après avoir entendu M. Josseau, avocat de MM. Cadot-

Le Tribunal a condamné les représentants Lafitte à faire

Nous avons rendu compte, dans la Gazette des Tribu-

Le 24 décembre dernier, M. Bernard, joaillier de la

Le Tribunal avait, avant faire droit, ordonné une en-

M. Giberi, ancien joaillier, dépose ainsi dans l'enquête:

C'est chez moi que M. Bernard est arrivé à Paris. Il a

Le Tribunal a constaté le décès de M. Bernard et a

Le bureau des magistrats de la 8° chambre, était

Le Tribunal a constaté le décès de M. Bernard et a

Le bureau des magistrats de la 8° chambre, était

Le Tribunal a constaté le décès de M. Bernard et a

Le bureau des magistrats de la 8° chambre, était

Le Tribunal a constaté le décès de M. Bernard et a

Le bureau des magistrats de la 8° chambre, était

le plus ou moins de perfection que les moulurs peuvent

C'est pour avoir contremoulé seize modèles différents

La seule difficulté était d'établir quelle était la part

Le Tribunal, présidé par M. d'Herbelot, après avoir

Le nommé Guérard, couvreur de son état, a les

C'est la femme Vincent, sa voisine, qui, pour en finir

Guérard: Ne l'écoutez pas d'abord, Monsieur, c'est

M. le président: Mais attendez donc au moins, elle n'a

Guérard: C'est égal, je sais bien ce qu'elle va vous

La femme Vincent: Vous voyez devant vous mon plus

Guérard, montrant sa joue droite: Vous voyez comme

La femme Vincent: Pourquoi qu'aussi que vous ne

Guérard: Je vous poursuivais pour le bon motif, ma

La femme Vincent: Et plus de cent fois je vous ai mis

Guérard: Voilà l'avantage d'être couvreur.

La femme Vincent: C'est toujours à recommencer des

Guérard: Bah! laissez donc, ça viendra; n'y a qu'un

M. le président, à la plaignante: Enfin, cet homme vous

La femme Vincent: Mon Dieu, oui, mais il l'a joliment

M. le président, à Guérard: En effet, vous avez opposé

Guérard: Je crois bien; il ne voulait pas me lâcher;

Et s'entendant condamner à huit jours de prison, l'en-

C'était un samedi soir; Poulaine, scieur de pierres,

venait de recevoir sa paie. Avant de rentrer près de sa

Le chien est sorti du cabaret, ses jambes étaient

M. le maître du chien était un ouvrier corroyeur nommé

Duroc, qui, lui aussi, avait subi l'influence du jour de la

Ses jambes étaient peut-être un peu plus solides

Aux aboiements de Porthos, il s'arrêta, tourna ses

regards dans la direction d'où le chien venait d'accourir,

et apercevant un homme à terre, il pensa que Porthos

trouperent, et l'un d'eux alla requérir l'assistance de la

force armée, qui accourut dans la personne d'un caporal

et de deux hommes, comme on dit en style de patrouille;

ce qui voudrait dire qu'un caporal n'est pas un homme.

Voyant deux hommes ivres, le caporal ne jugea pas à

propos d'entrer en explications; il se contenta de dire à

ses hommes de prendre par le bras chacun des deux ou-

vriers et de les conduire au poste. Poulaine se laissa

emmenner fort tranquillement, se contentant de dire:

« Ah bien, bien, tant mieux! C'est moins loin que chez

moi. » Duroc fut un peu moins placide, et le soldat qui

s'était chargé de lui fut récompensé de cette corvée par

une douzaine de coups de talons de bottes qui lui tatou-

èrent le tibia; Porthos suivit son maître au corps-de-

garde; les deux ouvriers furent mis au violon; plus heu-

reux, le chien passa tranquillement la nuit accroupi de-

vant la porte.

Le lendemain on s'expliqua, et des renseignements pris

par le caporal il résulta que Poulaine fut renvoyé chez

lui, et Duroc conduit chez le commissaire de police. Au-

jourd'hui il comparait devant la police correction-

nelle, sous la prévention de résistance avec voies de fait

à un agent de la force publique dans l'exercice de ses

fonctions.

Aux questions de M. le président, il répond qu'il ne se

rappelle rien de ce qui s'est passé. « Vous feriez mieux

d'interroger Porthos, dit-il, il avait sa raison bien plus

que moi. Après ça, si j'ai donné des coups de pied au mi-

litaire, il m'a déchiré ma veste; mettons que nous som-

mes quittes, et je paie une bouteille à quinze. »

Le Tribunal ne pense pas que la réparation offerte soit

ETRANGER.

— ESPAGNE (Tortose), 4 avril. — M. Sacanella, l'un

des principaux négociants de Tortose en Catalogne, se

trouvant dans un danger imminent de mort, un de

ses parents est allé trouver le curé de la paroisse, M.

Gabriel Duth, pour l'inviter à confesser le malade et à lui

administrer le saint viatique.

Le curé a répondu que son paroissien étant acquéreur

de biens nationaux confisqués sur l'église, il ne pouvait

lui administrer les derniers sacrements, à moins qu'il ne

prit l'engagement de restituer ces biens au clergé soit par

un acte entre vifs, soit par disposition testamentaire.

Le vicaire-général du diocèse, retenu au lit par une

grave maladie, et ne pouvant remplir lui-même ce pieux

devoir, désigna un autre curé, M. Urquiza. Celui-ci non

seulement désobéit à son supérieur, mais il alla trouver

M. Jaime Nadal, chapelain de la cité, et le détermina

à faire le même refus si son ministère était réclamé. En-

fin le curé de la paroisse Saint-Jacques, dans la banlieue,

M. Esandero, a consenti à se rendre auprès de l'agonisant

et à lui donner les sacrements sans condition.

Le vicaire-général a dénoncé au Tribunal de l'officialité

les ecclésiastiques dont la résistance à se rendre à oc-

casionné dans toute la ville beaucoup d'émotion, mais le

scandale n'était pas à son terme. Un des chanoines de

la cathédrale vient de refuser le sacrement de la pénitence

à un autre moribond, M. José Estevany, aussi négociant

à Tortose.

On craint les effets de l'effervescence populaire; depuis

hier matin toute la garnison est sous les armes, afin de

maintenir la tranquillité publique. Il serait possible que

des bandes de carlistes dites *matines* ou les *matinaux*, c'est-à-dire les *précurseurs*, profitassent de cette cir-

constance pour exciter des troubles.

— On lit dans la Presse :

« Monsieur le rédacteur,

» Dans le journal *l'Époque* à la date du 3 février der-

» nier, on lisait la réclamation suivante, que nous sommes bien

» loin de vouloir imputer à M. le doyen de la Faculté de

» médecine :

« Le vaste amphithéâtre de l'École de médecine était

» trop étroit pour contenir l'affluence d'étudiants, d'artis-

» tes, et nous sommes heureux de le dire, d'artisans,

» qu'y avait attirés l'annonce d'une leçon extraordinaire

» soriant du programme d'un cours de chimie médicale.

» M. Orfila devait faire l'histoire complète du galvanisme

» appliqué aux arts plastiques et à l'industrie de la do-

» rure, de l'argenterie et de l'irisat de tous les métaux,

» de toutes les substances métalliques, soit par immer-

» sion, soit par la pile. Avec une abnégation qui n'appar-

» tient qu'aux hommes d'un talent hors ligne, M. Orfila

» s'est plu à s'effacer constamment dans le cours de cette

» mémorable leçon, pour mettre mieux en relief les tra-

» vaux et les découvertes de MM. Roseleur et Lanneau,

» ses élèves, dont il affectait de n'être pour ainsi dire que

» l'interprète et l'écho.

» Toutes les expériences sans exception ont complète-

» ment réussi et elles étaient aussi multipliées que déli-

» cates; les auditeurs, même les plus étrangers aux



» Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération,

» Ch. CHRISTOFFE et C. » Par extraordinaire, et pour les dernières représentations de M. Stoltz, l'Opéra donnera aujourd'hui dimanche 11, la 20e représentation de Robert Bruce, M. Stoltz remplira pour la dernière fois le rôle de Marie; les autres principaux rôles seront remplis par MM. Barroillet, Bettini, Anconi, Brémont et Paulin.

VENTES IMMOBILIERES.

AUDIENCES DES CREES.

Paris.

MAISON A BERCY Etude de M. PIERRET, avoué à Paris, rue de la Monnaie, 11.— Adjudication au Palais-de-Justice, à Paris, le 21 avril 1847.

REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE

Publiée sous la direction de MM. TROPLONG, pair de France; conseiller à la Cour de cassation; membre de l'Institut; — CHARLES GIRAUD, membre du conseil royal de l'instruction publique et de l'Institut; — EDOUARD LABOULAYE, membre de l'Institut; — FAUSTIN-HELIE, chef du bureau des affaires criminelles; — ORTOLAN, professeur à la Faculté de droit de Paris; — L. WOLOWSKI, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.

LA BIENFAISANTE, Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre l'incendie.

L'Assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie, qui, d'après l'article 39 des statuts, doit avoir lieu dans le courant d'avril de chaque année, a été fixée au 21 du présent mois, à midi et demi précis, au siège de la société, rue Richelieu, 104.

CHEMIN DE FER D'AMIENS A BOULOGNE. Actions définitives.

MM. les actionnaires sont prévénus que l'échange des titres provisoires contre des actions définitives, nominatives ou au porteur, aura lieu à partir du 1er mai 1847.

CAISSE PATERNELLE, Etablissement d'Associations mutuelles sur la Vie.

MM. les souscripteurs sont convoqués, aux termes de l'article 58 des statuts, pour se réunir en Assemblée générale le mardi 27 avril, à sept heures du soir, dans les bureaux de la direction, rue Richelieu, 110.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITE DE JUSTICE. Etude de M. REGALBT, huissier, rue de Valenciennes, 2.

Sociétés commerciales.

Cabinet de M. T. HIZEL, homme d'affaires, rue Paradis-Poissonnière, 1.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris, du 27 mars 1847, enregistré le 29 du dit mois, à été extrait ce qui suit:

Mme Marie-Adèle ROMON, veuve de M. Jean-Achille YAUGRAND, maîtresse blanchisseuse, demeurant à Paris, rue Gervais-Laurent, 1.

Et M. Jean-Louis-Adonis BLOND, employé, demeurant aussi à Paris, rue de Valenciennes, 12.

Mme Marie-Adèle ROMON, veuve de M. Jean-Achille YAUGRAND, maîtresse blanchisseuse, demeurant à Paris, rue Gervais-Laurent, 1.

Mme Marie-Adèle ROMON, veuve de M. Jean-Achille YAUGRAND, maîtresse blanchisseuse, demeurant à Paris, rue Gervais-Laurent, 1.

Mme Marie-Adèle ROMON, veuve de M. Jean-Achille YAUGRAND, maîtresse blanchisseuse, demeurant à Paris, rue Gervais-Laurent, 1.

Mme Marie-Adèle ROMON, veuve de M. Jean-Achille YAUGRAND, maîtresse blanchisseuse, demeurant à Paris, rue Gervais-Laurent, 1.

Mme Marie-Adèle ROMON, veuve de M. Jean-Achille YAUGRAND, maîtresse blanchisseuse, demeurant à Paris, rue Gervais-Laurent, 1.

Mme Marie-Adèle ROMON, veuve de M. Jean-Achille YAUGRAND, maîtresse blanchisseuse, demeurant à Paris, rue Gervais-Laurent, 1.

Mme Marie-Adèle ROMON, veuve de M. Jean-Achille YAUGRAND, maîtresse blanchisseuse, demeurant à Paris, rue Gervais-Laurent, 1.

Mme Marie-Adèle ROMON, veuve de M. Jean-Achille YAUGRAND, maîtresse blanchisseuse, demeurant à Paris, rue Gervais-Laurent, 1.

Mme Marie-Adèle ROMON, veuve de M. Jean-Achille YAUGRAND, maîtresse blanchisseuse, demeurant à Paris, rue Gervais-Laurent, 1.

D'une Maison et dépendances sises à Bercy, rue de Bercy, 4.

Mise à prix : 280,000 francs.

S'adresser, pour les renseignements : 1° à M. Pierret, avoué poursuivant; 2° à M. Boudin, notaire à Paris, rue Montmartre, 139.

TERRAIN Etude de M. DUPARC, avoué à Paris, rue Neuve-des-Peufs-Champs, 50. — Vente sur saisie immobilière, en l'audience des saisis immobilières du Tribunal de 1re instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de la 1re chambre.

BELLE PROPRIÉTÉ Etude de M. E. CHÉRON, avoué à Paris, rue de la Tixeranderie, 13, et de M. MASSARD, avoué, rue Sainte-Anne, 57. — Vente sur licitation, entre majeurs, à l'audience des criées du Tribunal de 1re instance de la Seine, le 21 avril 1847, une heure de relevée.

CHEMINS DE FER FRANÇAIS Code annoté par NAPOLÉON BACQUA, Avocat à la Cour royale de Paris, auteur des CODES DE LA LEGISLATION FRANÇAISE.

Contenant : 1° la législation applicable aux chemins de fer en général; 2° sous un titre distinct, les lois, ordonnances, cahiers de charges et statuts relatifs à chaque chemin de fer; 3° une table alphabétique au dictionnaire raisonné des matières, une table chronologique et une table géographique des chemins de fer.

bâtimens d'habitation, avec jardin et prairie, ile en dépendant, ateliers de teinture, magasins, enclos pour sécherie, et propre à toute espèce de grands établissemens, tels que tannerie, blanchisserie et autres, pour lesquels il est nécessaire d'avoir une grande quantité d'eau courante; le tout se tenant ensemble, sis à Arcueil, près Paris, Grande-Rue, 26.

Mise à prix : 50,000 fr. Pour les renseignements, s'adresser à M. Chéron, avoué poursuivant; Et à M. Massard, avoué co-licitant.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

3 MAISONS A BELLEVILLE A vendre trois Maisons sises à Belleville par adjudication en la chambre des notaires de Paris, le mardi 27 avril 1847, par le ministère de M. ESNEE, notaire à Paris, boulevard Saint-Martin, 33.

LA LOUER UN JOLI APPARTEMENT

Il s'agit de louer un appartement situé à Belleville, près la rue Nivivienne, au 3e étage, consistant en trois chambres, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cabinet, un W.C., un balcon, et une terrasse.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

Paris. 3 MAISONS A BELLEVILLE A vendre trois Maisons sises à Belleville par adjudication en la chambre des notaires de Paris, le mardi 27 avril 1847, par le ministère de M. ESNEE, notaire à Paris, boulevard Saint-Martin, 33.

Une seule enchère adjudgera. S'adresser à M. Esné, notaire.

Mise en demeure légale.

Etude de M. GAMBIER, notaire. LUDWIGSBURG. — Déclaration de décès pour cause d'absence prolongée. — Le 21 décembre 1846, est né à Pierrefort (Marne), Nicolas-Athanase Lefebvre, fils du borlaiste Jean-Baptiste Lefebvre, et de sa femme Marie-Anne Lefebvre, épouse de Lefebvre.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

Paris. 3 MAISONS A BELLEVILLE A vendre trois Maisons sises à Belleville par adjudication en la chambre des notaires de Paris, le mardi 27 avril 1847, par le ministère de M. ESNEE, notaire à Paris, boulevard Saint-Martin, 33.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

Paris. 3 MAISONS A BELLEVILLE A vendre trois Maisons sises à Belleville par adjudication en la chambre des notaires de Paris, le mardi 27 avril 1847, par le ministère de M. ESNEE, notaire à Paris, boulevard Saint-Martin, 33.

Maladies Secrètes.

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT, Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, pharmacien des hôpitaux, professeur de médecine et de botanique, agrégé de médecine, médaillé et récompensé nationales, etc., etc.

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT, Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, pharmacien des hôpitaux, professeur de médecine et de botanique, agrégé de médecine, médaillé et récompensé nationales, etc., etc.

Décès et Inhumations.

Du 8 avril 1847. M. H. Harteux, 45 ans, rue de Chaillot, 59. Mme Marthe, 72 ans, rue de Chaillot, 59.

Bourse du 10 Avril.

MM. les créanciers constituent l'union de la faillite des sieurs DASTUGUE et BOHM, charrons et serruriers, rue des Magasins, 6.

ASSEMBLÉE DU 12 AVRIL 1847.

NEUF HEURES : Schmitz, tailleur, vérif. — Colombier, ferrailleur, clôt. — Rolandeau et C., chartrons, id. — Olive, tailleur, synd. — Perrot, md de vins-traiteur, vérif. — Corbière, fab. de produits chimiques, id. — Beniaff, md de meubles, id. — Murat, sieur de logg, conc.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : M. Michels, artiste musicien, rue des Vinaigriers, 6, et Mlle Mestayer, rue Croix-des-Petits-Champs, 11. — M. Lacleverie, marchand mercier à Bordeaux, place Dauphine, 7, et Mlle Petit, rue de l'Arbre-Sec, 39. — M. Motte, horloger, rue Beauséjour, 10, et Mlle Monrozier, rue de Four-St-Honoré, 18. — M. Maudin, négociant, rue de Bondy, 9, et Mlle Delpech, à Bourg-la-Reine.

Table with 2 columns: Noms, Montants. Rows include: Saint-Germain, 970; Versailles, 240; Paris à Rouen, 1232; Paris à Orléans, 880; Rouen au Havre, 780; Strasbourg à Bâle, 265; Orléans à Vierzon, 675; Orléans à Bourges, 607; Orléans à Avignon, 300; Paris à Lyon, 427; Paris à Strasbourg, 422.

LA MATERNELLE

Associations mutuelles pour toute la France. CAPITAL SOCIAL: UN MILLION.

Demander un représentant dans chaque chef-lieu d'arrondissement; Appointements fixes 1,200 fr. par an; un intérêt dans les affaires qui peut s'élever à 4,000 fr. annuellement.

D'un acte sous seings privés fait en double original à Paris, le 5 avril 1847, enregistré le 7 du dit mois, folio 59, verso, cases 2 et 3, par de Lestang, qui a reçu 5 fr. 50 c.

Il s'agit de louer un appartement situé à Belleville, près la rue Nivivienne, au 3e étage, consistant en trois chambres, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cabinet, un W.C., un balcon, et une terrasse.

D'un acte sous seings privés fait en double original à Paris, le 5 avril 1847, enregistré le 7 du dit mois, folio 59, verso, cases 2 et 3, par de Lestang, qui a reçu 5 fr. 50 c.

Il s'agit de louer un appartement situé à Belleville, près la rue Nivivienne, au 3e étage, consistant en trois chambres, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cabinet, un W.C., un balcon, et une terrasse.

D'un acte sous seings privés fait en double original à Paris, le 5 avril 1847, enregistré le 7 du dit mois, folio 59, verso, cases 2 et 3, par de Lestang, qui a reçu 5 fr. 50 c.

Il s'agit de louer un appartement situé à Belleville, près la rue Nivivienne, au 3e étage, consistant en trois chambres, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cabinet, un W.C., un balcon, et une terrasse.

D'un acte sous seings privés fait en double original à Paris, le 5 avril 1847, enregistré le 7 du dit mois, folio 59, verso, cases 2 et 3, par de Lestang, qui a reçu 5 fr. 50 c.

Il s'agit de louer un appartement situé à Belleville, près la rue Nivivienne, au 3e étage, consistant en trois chambres, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cabinet, un W.C., un balcon, et une terrasse.

D'un acte sous seings privés fait en double original à Paris, le 5 avril 1847, enregistré le 7 du dit mois, folio 59, verso, cases 2 et 3, par de Lestang, qui a reçu 5 fr. 50 c.

Il s'agit de louer un appartement situé à Belleville, près la rue Nivivienne, au 3e étage, consistant en trois chambres, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cabinet, un W.C., un balcon, et une terrasse.

D'un acte sous seings privés fait en double original à Paris, le 5 avril 1847, enregistré le 7 du dit mois, folio 59, verso, cases 2 et 3, par de Lestang, qui a reçu 5 fr. 50 c.

Il s'agit de louer un appartement situé à Belleville, près la rue Nivivienne, au 3e étage, consistant en trois chambres, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cabinet, un W.C., un balcon, et une terrasse.

D'un acte sous seings privés fait en double original à Paris, le 5 avril 1847, enregistré le 7 du dit mois, folio 59, verso, cases 2 et 3, par de Lestang, qui a reçu 5 fr. 50 c.

Il s'agit de louer un appartement situé à Belleville, près la rue Nivivienne, au 3e étage, consistant en trois chambres, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cabinet, un W.C., un balcon, et une terrasse.

Enregistré à Paris, le 11 Avril 1847.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, IMPRIMEUR DE L'ORDRE DES AVOCATS, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18.

Pour légalisation de la signature A. GUYOT, le maire du premier arrondissement.